



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 12 juin 2024, Hôtel de Ville de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 février 2024**
- 3. Comptes 2023 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 4. Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 24 février 2016 pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers.**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - c. Entrée en matière
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 5. Révision des indemnités du Conseil général et proposition de modification de l'art. 41 du règlement du Conseil général (RCG).**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale sur la modification de l'art. 41 RCG
 - e. Votation finale sur le nouveau barème d'indemnités
- 6. Postulat du 20 mai 2024 « Pour une étude de faisabilité concernant la gratuité de l'accès aux bus sierrois »**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
- 7. Résolution du 22 mai 2024 « Pour le respect du français académique »**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière

8. Divers

Daria MOULIN
Présidente du Conseil général

Daria MOULIN

Il est 18h01, nous pouvons donc commencer. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour le 2^{ème} plénum ordinaire de cette année 2024. Excusez-moi, je vais juste changer de micro. On m'entend ? Oui, ça y est. Je profite également de l'occasion pour saluer, les chefs de services, la presse, ainsi que le public. Je rappelle à ce dernier qu'il ne peut en aucun cas prendre la parole au cours de la séance plénière. Et enfin, je vous invite à vérifier que vos téléphones soient désactivés et à observer le silence durant les débats. Conformément à l'article 3 de notre règlement, le plénum a été convoqué par Mme Sabine REY, notre secrétaire, qui vous a adressé une convocation à la date du... je ne trouve plus la date... du 12 juin 2024, non c'est pas ça, c'est aujourd'hui... bon, vous l'avez tous reçu, pardon, avec indication de l'ordre du jour :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 février 2024
3. Comptes 2023 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
4. Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 24 février 2016 pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers.
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - c. Entrée en matière
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
5. Révision des indemnités du Conseil général et proposition de modification de l'article 41 du règlement du Conseil général
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale sur la modification de l'article 41 RCG
 - e. Votation finale sur le nouveau barème des indemnités
6. Postulat du 20 mai 2024 « Pour une étude de faisabilité concernant la gratuité de l'accès aux bus sierrois »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
7. Résolution du 22 mai 2024 « Pour le respect du français académique »
 - a. Développement de la résolution
 - b. Votation
8. Divers

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Daria MOULIN

Nous poursuivons avec le point 1 à l'ordre du jour, appel aux conseillers généraux.

Sabine REY

Bonsoir, je vais procéder à l'appel. (*Elle procède à l'appel des conseillers généraux*). Nous sommes 55.

Daria MOULIN

Merci Mme REY. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir annoncer au bureau les arrivées ou départs éventuels des conseillers généraux en cours de séance, de manière à pouvoir tenir le décompte précis des voix lors des votes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2024

Daria MOULIN

Point 2 à l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 février 2024. Quelqu'un souhaiterait-il formuler un commentaire ? Puisque ce n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction de ce procès-verbal, ainsi que notre secrétaire, Mme Sabine REY, pour la relecture attentive de ce document.

3. COMPTES 2023 DE LA VILLE DE SIERRE

Daria MOULIN

Point 3 à l'ordre du jour, comptes 2023 de la Ville de Sierre. Les comptes ont été traités par la commission de gestion, dont je remercie la présidente, Mme Natacha BONVIN, ainsi que ses membres, pour leur engagement et la qualité de leur travail durant toute l'année. Je vais maintenant passer la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. ROBYR, veuillez vous installer au pupitre. Comme le permet l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Y a-t-il une remarque à ce sujet ? Puisque ce n'est pas le cas, je laisse la parole au rapporteur. M. ROBYR, vous avez la parole.

a. Rapport de la commission de gestion

Fabien ROBYR

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du bureau, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Conseillère communale, chères et chers collègues. Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la commission de gestion ont analysé les comptes 2023 de la Ville de Sierre, ses différentes annexes, et ont adressé plusieurs questions aux différents chefs et cheffes de service. Ils et elles constatent que les différentes rubriques de charges sont maîtrisées. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de son analyse financière. L'exercice 2023, comme l'exercice 2022, retrouve les chiffres noirs avec un excédent de près de CHF 1,5 million par rapport au budget 2023. Plusieurs éléments entrent en considération dans l'amélioration de ce résultat, notamment la cantonalisation des APEA, laquelle a transféré une partie des coûts engendrés au canton ; de plus, les recettes fiscales affichent une progression réjouissante. En revanche, la forte volatilité du marché libéralisé de l'électricité a toujours pour conséquence que les recettes sont difficilement prévisibles. A cet égard, les produits réalisés ont été décevants. Les comptes ont également été améliorés par la vente d'un bien immobilier de la Ville. En tant qu'il s'agit d'un revenu exceptionnel et non récurrent, la Cogest recommande à la Municipalité de continuer à diversifier ses sources de revenus. Enfin, la Cogest tient à saluer le fait que le budget relatif au TLH a été rigoureusement tenu. De même, le renouvellement du soutien de la Ville à la colonie de Sierre sera largement apprécié par nos concitoyennes et concitoyens. En conclusion, la commission de gestion reconnaît le bon travail du Conseil et de l'administration communale quant à la tenue des comptes de la Municipalité et l'en remercie. La commission de gestion accepte le rapport sur les comptes 2023 de la Ville de Sierre à l'unanimité des membres présentes et présents et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2023 de la Ville de Sierre. Je vous remercie pour votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. ROBYR. La Municipalité souhaiterait-elle prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Est-ce que mon micro fonctionne ? Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames Messieurs du public, à mon tour de vous saluer. Je dois en préambule excuser l'absence de notre collègue Marc-André BERCLAZ. Concernant les comptes 2023, en préambule et comme écrit dans notre message, ces bons résultats ne doivent pas nous laisser aller à un relâchement dans l'exigence d'une bonne tenue des dépenses publiques car, comme vous le savez, les recettes, qu'elles soient fiscales ou d'autres natures sont soumises à des facteurs dont nous n'avons pas une complète maîtrise. Ceci étant ce sont des comptes positifs qui permettent à la Ville de provisionner un montant important relatif aux risques environnementaux et également de prévoir une somme non négligeable dans la réserve de politique budgétaire. Je tiens à remercier les services de l'administration pour leur gestion rigoureuse et adresse également mes remerciements à la commission de gestion pour son travail d'analyse.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Daria MOULIN

Nous allons à présent passer au point 3 (c) à l'ordre du jour, entrée en matière. Je passe la parole au plénum. Messieurs les chefs de groupes... M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Le groupe PLR a examiné dans le détail les comptes 2023 et se réjouit évidemment du résultat positif alors qu'un déficit d'un million était annoncé. Nous saluons en particulier l'augmentation des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, ce dernier élément pouvant être interprété comme le signe d'une situation économique en évolution favorable. Quant à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous constatons avec satisfaction que son augmentation provient notamment d'une augmentation du nombre de personnes imposables, ce qui, nous le souhaitons, devrait améliorer l'assiette fiscale de notre Ville à l'avenir. Nous saluons par ailleurs la sage et prudente décision du Conseil municipal d'attribuer un montant de 2,7 millions de francs à la réserve de politique budgétaire, montant équivalent aux gains résultant de ventes immobilières. Nous espérons cependant que cette réserve – qui s'élève à CHF 4,5 millions de francs – ne soit pas trop rapidement dissoute si l'on se souvient du déficit annoncé pour 2024 de plus de 4 millions de francs. Après 3 années consécutives d'investissements nets inférieurs à 10 millions de francs, nous observons que ceux-ci reprennent de meilleures couleurs sans retrouver, cependant, les niveaux des années 2014 à 2019. Cet effort d'investissement est d'ailleurs qualifié de « moyen » avec un ratio de 14,06 % des dépenses totales. Enfin, avec un endettement par habitant jugé « moyen » et un service de la dette - certes en amélioration - mais seulement encore qualifié d'« acceptable », le résultat positif des comptes 2023 ne suffit pas à rassurer pleinement les membres de notre groupe sur les perspectives financières de notre Ville. Cela étant dit, nous acceptons l'entrée en matière sur les comptes 2023. Au vote final, nous suivrons également les recommandations de la commission de gestion dont nous avons apprécié le travail sérieux et fouillé. Nous remercions en particulier sa présidente, Natacha BONVIN et son rapporteur Fabien ROBYR. Merci.

Daria MOULIN

Merci Monsieur GERMANN. D'autres prises de paroles ? M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe le Centre s'est penché avec attention sur les comptes 2023 de la Ville de Sierre. « Le compte est bon » : cette célèbre expression tirée du légendaire jeu télévisé des chiffres et des lettres qui, pour l'anecdote après 50 ans de succès populaire prendra fin cet été, est parfaitement appropriée aux comptes 2023 de la Ville de Sierre. A l'instar de beaucoup d'autres Communes, les résultats de 2023 sont supérieurs aux prévisions budgétisées. Ce qui

réjouit particulièrement notre groupe ce sont les 6 millions d'augmentation liés à la fiscalité. Sierre renforce donc sa force contributive et permet d'avoir une réserve politique budgétaire. Son bilan se bonifie et cela génère des fonds propres. Le *trend* est donc positif pour l'avenir. Toutefois, cette embellie est liée à des recettes extraordinaires qui ne devraient pas forcément se représenter à l'avenir. Notre groupe souligne aussi le caractère prévoyant de la Municipalité, qui capitalise 3 millions afin de couvrir les risques environnementaux liés notamment aux terrains situés sur la zone Normpack. Cela est judicieux et prudent de le faire car la facture finale pour la Municipalité pourrait avoisiner les 6 à 7 millions. Une déception toutefois demeure, comme relevé dans les conclusions du rapport de la Cogest, sur le côté difficilement prévisible des recettes issues des aménagements de production, celles-ci s'étant révélées en 2023 moins satisfaisantes qu'espérées. Nous remercions la commission de gestion et sa présidente Natacha BONVIN pour leur rapport. Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2023 de la Ville de Sierre.

Daria MOULIN

Merci M. REY. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Le groupe Vert remercie la Cogest pour son travail ainsi que son rapporteur. Après lecture du rapport, le groupe Vert relève plusieurs points intéressants mais non exhaustifs :

1. Nous avons une progression encourageante des recettes fiscales, aussi bien des personnes physiques que morales. Nous espérons que cela va continuer ainsi et que notre Ville continuera d'être attractive.
2. Nous avons eu la chance cette année d'avoir une rentrée de 2,7 millions et cela grâce à une vente immobilière, mais je ne pense pas que nous aurons chaque année une vente aussi importante d'un point de vue fiscal.
3. Comme souvent, les recettes issues des aménagements de production sont aléatoires ; nous ne pouvons pas nous appuyer sur les recettes du marché libéralisé de l'électricité pour pérenniser des entrées conséquentes.
4. Nous avons fait une économie d'énergie de 12 % sur les kWh depuis l'extinction des lampadaires une partie de la nuit, ce qui réjouit bien entendu notre groupe.
5. Nous avons démontré notre solidarité aux habitants de la Chaux-de-Fonds de l'ordre de CHF 10'000.- ainsi qu'à la région d'Emilie Romagne de CHF 4'000.-; j'avais envie de le souligner.
6. Grâce à la cantonalisation et à la professionnalisation des APEA en 2023, les coûts ont drastiquement baissé.
7. Et le groupe Vert voulait aussi souligner que la Ville continue de soutenir Vinea et que nous espérons un bel événement en notre Cité du soleil prochainement.

En conclusion, nous sommes dans les chiffres noirs, et cela pour la deuxième année consécutive, de près de 1,5 million par rapport au budget 2023 grâce, en partie, aux objets cités précédemment. Le groupe Vert remercie le Conseil et l'administration communale pour la bonne tenue des comptes 2023 et accepte à l'unanimité l'entrée en matière, et sans doute aussi les comptes 2023. Merci.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Des salutations de circonstances ce soir : "Bonsoir aux membres des deux Conseils en vos titres et fonctions et autres personnes présentes...". Des comptes somme toute satisfaisants contrairement au déficit budgété, un « 2022 bis » en quelque sorte. Qu'arrivera-t-il en 2024, avec un déficit de 4 millions validé en décembre dernier ? Croisons les doigts, une fois de plus, alors que la hausse des charges à caractère social a été annoncée à 2.2 millions en sus des comptes 2022. Certes l'aspect fiscal reste une fois encore réjouissant, notamment côté nouveaux contribuables ; d'ailleurs la Commune peut-elle nous orienter sur le profil de ses contribuables ? Alors (que) ce manque de résultat décevant côté aménagements de production, difficile à anticiper, laisse toujours songeurs, inquiets même. Le bénéfice « fêté » ou plutôt « constaté »,

semble modeste alors que la charge financière liée à certains postes pesant précédemment sur nos comptes (APEA et écoles du tertiaire) a bien diminué mais d'autres, en lien avec l'énergie, restent malheureusement toujours élevées malgré la vraisemblable discipline et rigueur appliquée. Que penser aussi de nombreux investissements budgétés n'ayant finalement pu se concrétiser alors que d'autres assez conséquents se profilent pour les années à venir... Le bénéfice reste modeste mais n'oublions pas que la Commune a choisi avec sagesse, en mode prévoyance, de largement provisionner plusieurs postes : fonds Climat, réserve de politique budgétaire et même assainissement des terrains Normpack, soit plus de 6 millions. Les informations propres aux indicateurs financiers (taux de rendement, autofinancement et j'en passe) laissent apparaître en majorité des notations bonnes, raisonnables, acceptables, peu alarmantes somme toute. Que notre fortune baisse tranquillement peut toujours interpeller... Finalement, le soutien à la colonie et au cinéma est salué, comme la manière dont celui-ci est apporté à Vinea, qui a fait rayonner notre Ville. La réflexion de la Cogest pour le TLH est bienvenue, surtout pour avoir respecté un budget « impacté » par le coût certain du rapport le concernant. Ainsi, pour l'entrée en matière et l'approbation des comptes, notre groupe suivra à l'unanimité la Cogest, remerciée pour l'éclairage donné au travers de ses multiples questionnements. La Municipalité est aussi remerciée pour son sérieux engagement afin d'optimiser au mieux nos comptes, en maîtrisant une fois encore avec rigueur les charges la concernant, tout en se projetant vers un futur dynamique, parfois incertain, mais souhaitant vraisemblablement amener Sierre à être une ville toujours plus agréable à vivre, pour notre bien-être et celui de nos futurs concitoyens à qui offrir l'envie non seulement de s'y établir, mais également d'y rester. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. MELLY.

Blaise MELLY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, personnes du public et de la presse également. Les comptes 2023 peuvent être qualifiés de bons, avec des excédents de revenus de CHF 420'000.—. Ce chiffre est similaire à celui de 2022 mais la situation est en fait nettement meilleure puisque la Commune a attribué 2.7 millions de francs à la réserve budgétaire et 1 million au fonds Climat auquel nous pourrions même peut-être ajouter encore 3 millions attribués à une provision pour risques environnementaux. Le réel excédent budgétaire est donc plutôt de l'ordre de 4 à 6 millions de francs. Ce résultat positif se reflète aussi dans la marge d'autofinancement de 15 millions de francs, la meilleure des 10 dernières années, ce qui est suffisant pour couvrir la totalité des investissements réalisés. Cela permet donc de légèrement réduire la dette par habitant. Tous les ratios financiers sont par ailleurs en progrès. Lors de l'analyse de détail, il apparaît certes qu'une partie de l'excédent de revenus résulte d'éléments ponctuels qui ne devraient pas se renouveler dans le futur. Par exemple, la vente de biens immobiliers appartenant à la Commune qui apparaissait au bilan pour une valeur inférieure de 2.7 millions au prix de vente. L'impôt à la source a aussi été comptabilisé pour 2021 et 2022 durant la seule année 2023. Malgré ces éléments ponctuels, les rentrées fiscales sont en progression et nous ne voyons pas de raison pour que cette tendance change à court terme. De même, la participation de la Commune aux charges des écoles de degré tertiaire continue de baisser, comme prévu par la révision de la loi cantonale. Et finalement, la cantonalisation des APEA soulage les comptes communaux de manière pérenne. Les recettes d'aménagement de production sont nettement plus élevées qu'en 2022 mais néanmoins inférieures au budget. La quantité d'électricité produite est très élevée mais le prix de vente a déçu. J'ai l'impression qu'il y a chaque année de nouvelles explications qui se contredisent en partie. Lorsque le prix monte, on met en avant le fait que la plupart des contrats sont à long terme. Lorsqu'ils descendent, on met en avant la partie qui est à court terme. Ce qui est constant d'une année à l'autre, c'est la déception. La vérité est que la Commune se repose entièrement sur OIKEN et ne possède pas d'expertise dans le domaine. Cela peut être problématique parce qu'OIKEN n'a pas forcément les mêmes intérêts que la Commune. En outre, ce sont les représentants des Communes qui sont au conseil d'administration d'OIKEN, qui est, d'après la loi, l'organe suprême de surveillance de l'entreprise. Il faudrait donc peut-être envisager de recueillir l'aide d'experts indépendants. Mais pour revenir à la perspective d'ensemble des compte 2023, nous félicitons l'exécutif et l'administration pour une gestion sérieuse et une comptabilisation prudente. Évidemment, il ne faut jamais se reposer sur ses lauriers et toujours

maintenir la vigilance en ce qui concerne la maîtrise des coûts et la taille de l'administration. Mais ces comptes fournissent une bonne base pour se tourner vers les défis futurs.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. D'autres interventions du législatif ? Ça n'est pas le cas. La Municipalité voudrait prendre la parole ? M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. En fonction des interventions des chefs de groupes, il n'y a pas en soi forcément beaucoup de questions, mais juste rebondir sur ce qui vient d'être dit ; effectivement, la gestion de l'énergie, c'est un souci qui est partagé... peut-être aussi vous informer qu'un audit externe a été effectué en 2023. Je ne veux pas vous faire miroiter que 2024 sera à l'identique des comptes, mais nous sommes aussi vigilants et bien que nous ayons – pour certains d'entre nous – une casquette d'administrateurs de la société OIKEN, nous sommes aussi, et avant tout, élus pour la Municipalité de la Ville de Sierre et nous défendons donc les intérêts et, à nouveau... ce micro « m'emmerde », pardon, (*rires*) je le prends comme ça, pardon. Ça sera mieux ainsi, mais il marche... bref une différence par rapport au budget, mais relevons tout de même que ça génère des recettes qui sont, somme toute, très importantes pour ces dernières années. Et puis, juste pour la cheffe du groupe du parti socialiste, vous trouverez en pages 144 et 145 du fascicule des comptes, eh bien, des données sur le profil des contribuables, tel que vous me l'avez demandé. Voilà, j'espère avoir un micro qui fonctionne pour la suite. Il n'y en aura qu'un.

Daria MOULIN

Mais je vous le passe. Merci Monsieur le Président. Nous allons donc passer au vote. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. Et M. CORNUZ. Merci, **à l'unanimité l'entrée en matière est acceptée.**

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Daria MOULIN

Nous passons au point 3c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous invite à prendre le fascicule des comptes que je vais découper en plusieurs sections : je vous prie de commenter ou de poser vos questions chapitre par chapitre, sans attendre la fin s'il vous plaît. Nous allons commencer avec le message introductif du Conseil municipal au Conseil général. Pages 3 à 13, y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Nous commençons à présent les comptes détaillés. Point 0, administration générale, pages 29 à 33. Des commentaires ? Pas de question. Point 1, ordre et sécurité publics, défense: pages 34 à 39. Des questions ? Pas de question. Formation : pages 40 à 46. Des questions ? Pas de question. Point 3, culture, sports et loisirs, église : pages 47 à 54. Des remarques ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente, j'ai juste deux questions au chapitre culture, sports, loisirs et église, notamment le compte 3410.3130 « Mérite sportif ». Notre groupe s'est étonné qu'avec la vie sportive intense que connaît notre ville dans tous les domaines, il n'y ait pas eu d'attribution de mérite sportif en 2023. Est-ce qu'il n'y a eu aucune candidature ? Ou est-ce qu'aucune d'entre elles ne correspondait aux critères d'attribution ?

J'ai une deuxième question concernant le compte 3410.3636 « Sociétés sportives ». Il est indiqué que la commission des sports avait refusé d'entrer en matière sur la rénovation des vestiaires du FC Granges. Est-ce qu'on peut avoir plus d'informations sur les raisons qui ont conduit à cette décision négative ? Merci.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. D'autres personnes souhaiteraient prendre la parole ? Ça n'est pas le cas. Nous passons au point... qui d'autre ? Ah pardon, Pierre, excusez-moi Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Pierre BERTHOD

Merci, pour y répondre avec l'appui de Monsieur le vice-président en charge du dicastère des sports et vous dire pour les vestiaires de Granges, ils sont au budget de cette année 2024. Et puis, pour le mérite sportif, c'est traditionnel et usuel, c'est tous les deux ans. Ce n'est pas annualisé, mais c'est une fois tous les deux ans. Alors il y a certaines années, effectivement, où il y a beaucoup de clubs ou de sportifs sierrais qui mériteraient d'avoir ce prix chaque année, mais en fait c'est dans la tradition, finalement. C'est une fois chaque deux ans.

Daria MOULIN

Merci pour votre réponse Monsieur le Président. On passe au point 4 des comptes, santé : pages 55 à 56. Des questions ? Pas de question. Point 5, prévoyance sociale : pages 57 à 59. Des interventions du législatif ? Pas (de question). Point 6, transports et télécommunications : pages 60 à 63. Des questions ? Pas de question. 7, protection environnement et aménagement du territoire : pages 64 à 67. Des questions ? Pas de question. Point 8, économie publique : pages 68 à 69. Des questions ? Pas de question. 9, finances et impôts. Je profite de ce moment pour remercier M. Yves DARBELLAY qui est présent aujourd'hui, en tant que directeur de Fidag. Donc finances et impôts, pages 70 à 74. Des questions ? Pas de question. Comptes d'investissement : pages 75 à 85. Des questions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

C'est une question qui porte sur le poste 3420.5040.01 « Constructions places de jeux ». Les dépenses de cette rubrique sont inférieures de plus de la moitié du montant prévu au budget qui était de CHF 160'000.–. On nous dit que les délais nécessaires à l'établissement du cahier des charges relatif aux commandes des jeux n'ont pas permis de mener à terme ces commandes. On nous dit aussi que ces investissements seront reportés dans un budget futur. D'abord est-ce qu'on peut connaître les raisons pour lesquelles les délais étaient trop courts pour faire ces commandes ? Et puis quant aux budgets futurs, on sait ici que ne sera bien sûr pas en 2024, car lors de la discussion sur le budget en décembre dernier, nous avons constaté que ce compte était désespérément vide. Ces places de jeux, je l'observe en tout cas dans mon quartier, sont très fréquentées et il est regrettable que la Ville n'aura pratiquement rien fait durant deux années pour améliorer, rénover ou sécuriser ces espaces publics si utiles. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. Monsieur le Président, vous souhaitez répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, en fonction de mes connaissances, ce qui n'a pas été réalisé en 2023 - et qui sera sûrement reporté sur 2024, avec nécessité de faire un crédit complémentaire de compétence du Conseil si c'est dans nos attributions - c'est un élément de jeux sur la place de la Gare, un élément de jeux mobile, sur ce nouveau réaménagement. Mais je me réjouis déjà de vous présenter le budget 2025 pour lequel on allouera assurément des montants pour les places de jeux. Vous savez mon intérêt aussi et le souci que j'ai porté chaque année à porter et à augmenter depuis que je suis président à plus de CHF 200'000.– ce budget chaque année. Donc je remercie le groupe libéral radical de son soutien à ces places qui servent assurément à nos habitantes et nos habitants.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Nous passons au bilan détaillé et organe de révision - c'est ici que je voulais remercier M. Yves DARBELLAY d'être présent, je me suis trompée de ligne - pages 86 à 88. Des remarques ? Pas de remarque. Et enfin les annexes aux comptes : pages 89 à 105. Y a-t-il des questions ? Ça n'est pas le cas. Nous avons terminé le passage en revue détaillé des chapitres.

d. Discussion générale

Daria MOULIN

Nous passons au point 3d, discussion générale. La parole est au plénum, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Pas de prise de parole. (Nous passons donc au point 3d, discussion générale, la

parole est au plénum...) C'est tout bon ? La Municipalité souhaite prendre la parole avant le vote ? Pas besoin.

e. **Votation finale**

Daria MOULIN

Alors nous passons au point 3e, votation finale. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent les comptes 2023 lèvent la main. Mme MATTER. M. WIEDMER. Mme BENEY. Et M. CORNUZ. Mme BENEY, excusez-moi, on n'a pas... oui, merci. **Il y a unanimité, les comptes sont acceptés.** Monsieur le Président, vous souhaitez prendre la parole à ce stade ?

Pierre BERTHOD

Eh bien simplement pour vous remercier de la confiance et vous assurer à nouveau que le Conseil communal désire et continuera ses efforts pour assurer et améliorer encore les finances de notre Ville, tout en maintenant évidemment les prestations de service public qui sont attendues par nos habitantes et nos habitants. Merci Madame la Présidente.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Nous pouvons noter pour le budget prochain...

Pierre BERTHOD

... de racheter des micros.

Daria MOULIN

... le rachat de micro, n'est-il pas ?

4. **OCTROI D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE AU CREDIT D'ENGAGEMENT DU 24 FEVRIER 2016 POUR LA REALISATION DU PROJET DE NOUVEAU PASSAGE SUPERIEUR DE BEAULIEU ET L'ADAPTATION DE SES RACCORDS ROUTIERS**

Daria MOULIN

Point 4 à l'ordre du jour, octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 24 février 2016 pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers. Ce dossier a été traité par la commission de gestion. Je remercie la présidente ainsi que la commission pour le travail accompli.

a. **Rapport de la commission de gestion**

Daria MOULIN

Nous passons au point 4a, rapport de la commission de gestion, la parole est au rapporteur, M. ROBYR, merci de nous faire la lecture des conclusions du rapport. Selon l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Des remarques à ce sujet ? Ce n'est pas le cas, merci M. ROBYR vous avez la parole.

Fabien ROBYR

Voilà, chères et chers collègues, je ne réitère pas les salutations d'usage ayant été faites il y a quelques minutes. La commission de gestion a analysé la demande d'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement concernant le passage supérieur du pont de Beaulieu sur la base des documents fournis ainsi que des informations obtenues lors d'une rencontre avec MM. Pierre KENZELMANN, Stéphane DELALOYE ainsi que Mme Mariangela ACERRA. Elle remercie tous ses interlocuteurs et interlocutrices pour leur disponibilité et leurs réponses. Le Conseil général doit décider s'il octroie le crédit complémentaire demandé pour permettre ainsi à la Municipalité de poursuivre les travaux relatifs à la reconstruction de ce pont. En l'état, la commission de gestion constate que le devis initial n'a pas pu être respecté, notamment parce que le bureau d'ingénieur initialement mandaté a largement sous-estimé le travail nécessaire. Par ailleurs, les lenteurs procédurales qui ont précédé la décision négative du Tribunal fédéral n'ont de toute évidence rien arrangé. Cela a engendré une nouvelle mise à l'enquête des éléments routiers, avec les frais d'honoraires, de conciliation avec les opposants et les diverses études qui

en ont découlé. De plus, les coûts actualisés à l'inflation impactent également négativement les montants à charge de la Commune. Enfin, il convient de souligner que la Ville et les CFF sont liés par une convention qui répartit strictement les dépenses entre les deux partenaires, de sorte que celles-ci sont d'ores et déjà prévisibles, sous réserve des coûts de réalisation finale, lesquels devront tenir compte de l'évolution des prix du marché globalisé.

En définitive, la commission de gestion recommande au Conseil général

- d'entrer en matière,
- d'accepter le crédit complémentaire de CHF 3'323'740.– pour la participation communale pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers,
- en sus d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,
- et d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

La commission de gestion accepte le rapport à l'unanimité de ses membres. Je vous remercie pour votre attention.

b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme

Daria MOULIN

Merci M. ROBYR. Nous passons au point 4b, rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme qui a également travaillé sur ce dossier. Je remercie sa présidente, Mme Lidia PETRICS, ainsi que les membres de la commission pour leur travail. La parole est au rapporteur, M. Dave VUISSOZ. Merci de nous faire lecture des conclusions du rapport. Selon l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Des remarques à ce sujet ? Pas de remarque, M. VUISSOZ, vous avez la parole.

Dave VUISSOZ

Madame la Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Après avoir consulté les différents documents mis à disposition par la Municipalité, la commission, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement l'entrée en matière et l'acceptation du crédit complémentaire de CHF 3'323'740. – pour la participation communale pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers. Ce projet est indispensable pour le réaménagement routier du centre-ville. Compte tenu de la convention existante avec les CFF, il n'y a pas d'autre option que d'accepter le crédit complémentaire. La commission relève encore que si le projet aboutit, les CFF participeront majoritairement aux coûts de construction du projet. La Ville de Sierre bénéficiera d'infrastructures modernes et fonctionnelles. Finalement, la commission tient à remercier la Ville de Sierre et les CFF pour leur disponibilité. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. VUISSOZ.

c. Entrée en matière

Daria MOULIN

Passons au point 4c de l'ordre du jour, entrée en matière. La parole est au plénum. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères collègues. Un grand merci à la Cogest ainsi qu'à la commission de l'édilité et d'urbanisme, à leurs rapporteurs pour le travail effectué lors des séances concernant ce crédit supplémentaire dit pont Beaulieu. Et merci au Conseil et aux chefs de services pour l'organisation des séances qui ont permis aux commissions de poser toutes les questions nécessaires à la compréhension de ce dossier. Le 26 février 2016, le Conseil général accepte à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers pour un montant d'environ

CHF 3'400'000.—. Je ne vais pas refaire l'historique des dix dernières années, que dis-je, des 24 dernières années, si on considère que les différentes étapes qui ont conduit au projet déposé en commun par la Ville et les CFF débutent avec diverses études et auscultations dès l'an 2000 par la Ville pour déterminer les besoins d'entretien du pont. Finalement les différentes études de la Ville et l'arrivée des trains à deux étages annoncés par les CFF ont déterminé la suite des événements. Ce qui a conduit le Conseil général à accepter le crédit d'engagement en 2016 avec le projet présenté à l'époque. Chacun a donc lu et chacun connaît le sujet pont Beaulieu qui me semble aussi compliqué et long que la construction de l'autoroute dans le Haut-Valais. J'en reviens aux deux rapports des commissions précitées. Selon le rapport de la commission de l'édilité et d'urbanisme, l'augmentation des coûts s'élève à près de 90 %, et la commission précise que ce montant peut encore évoluer jusqu'à la réalisation finale des travaux. Leur conclusion est d'accepter le crédit supplémentaire malgré cette grande augmentation. Malgré toutes les problématiques tant juridiques que de la sous-estimation des coûts lors des premières études, la Cogest recommande comme la commission de l'édilité et d'urbanisme que le Conseil général ce soir accepte le crédit complémentaire de CHF 3'323'740.—. Ces deux recommandations ainsi que les rapports ont interpellé le groupe Vert lors de notre réunion pour la préparation à ce plénum. Nous avons la désagréable impression de ne pas avoir le choix. Il y a eu un joli débat animé au sein de notre groupe sur la nécessité - ou pas - d'avoir ce pont, sur la nécessité - ou pas - d'accepter ce crédit d'engagement supplémentaire. Plusieurs membres de notre groupe – de moins de 30 ans - connaissent des personnes qui se sont installées dans notre belle Cité du soleil en 2018 et 2019 et qui n'ont jamais connu la ville avec le pont Beaulieu. Mieux même, ils ne savaient même pas qu'il y avait, à une époque, un pont à Beaulieu. Apparemment, ces personnes vivent très bien sans ce pont. A l'heure du changement climatique et de la végétalisation des villes pour respirer les chauds mois d'été et d'automne, à l'heure de la mobilité douce, pourquoi un pont pour les voitures ? Cela fait plusieurs années que nous vivons sans ce pont et un petit détour à pied, à vélo ou en bus nous paraît faisable et même nous maintient en bonne santé. D'autres voix, au contraire, dans notre groupe pensent qu'il est indispensable pour permettre le développement sud de la ville de remettre au plus vite ce pont (au plus vite veut quand même dire aux alentours de 2030 si tout va bien), que c'est inacceptable de vivre dans une ville coupée en deux et que le projet Beaulieu est intéressant pour la fluidité du trafic et nécessaire. Mais un projet qui date de plus de 10 ans n'est-il pas obsolète ? C'est une question. N'y a-t-il pas mieux à faire ? C'est une autre question dont nous n'avons pas de réponse ce soir, mais tout ce que le groupe Vert peut dire c'est que ce sujet devient kafkaïen. Et là, pour conclure, une petite réflexion personnelle. Quand je suis arrivée à Sierre en 1988, il y avait 2 ponts : un à Glarey sur la voie de chemin de fer et un à Beaulieu, actuellement zéro pont ; en 35 ans on a un petit peu régressé. Le groupe Vert accepte l'entrée en matière et chacun votera selon sa propre analyse. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Même si dans ce dossier, nous avons obtenu toutes les informations et toutes les explications complémentaires voulues et nécessaires, que ce soit lors de la séance d'information organisée par le Conseil municipal, ou à la lecture de son message ou enfin dans les excellents rapports des commissions de gestion et d'édilité et d'urbanisme, ce n'est pas – et de loin – le cœur léger que le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur ce crédit complémentaire, crédit qui double pratiquement le crédit d'engagement originel. Les conséquences d'un refus seraient cependant inacceptables pour la population sierroise qui, dans son ensemble, attend avec une impatience croissante le rétablissement de cette liaison entre le centre et le sud de la ville. Au vote final, le groupe PLR acceptera ce crédit complémentaire en tant que nouvelle dépense à caractère non obligatoire ainsi que l'éventuel emprunt nécessaire à son financement. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. M. MELLY.

Blaise MELLY

S'il est un sujet qui agace les Sierrois, c'est bien celui du pont de Beaulieu. Et maintenant, à la date qui est constamment repoussée s'ajoute le budget qui double. Un crédit complémentaire de

3.3 millions de francs nous est demandé ce soir. Pouvons-nous le refuser ? Nous pensons que non. Sans ce pont, la ville est coupée en deux. La gare routière et le parking de la gare ne peuvent pas être utilisés correctement. La circulation au centre-ville avance au pas. En outre, nous devrions dédommager les CFF pour les travaux déjà entrepris. Rien ne sert donc d'essayer de maintenir le suspens, dans notre groupe nous accepterons ce crédit. Cela doit néanmoins être l'occasion de tirer des leçons et de remettre en cause certaines façons de fonctionner. Je ne suis pas certain que cela a été fait, nous avons plutôt l'impression de faire face à une culture de l'excuse dans ce dossier. Les recourants qui ont gagné au Tribunal fédéral, le canton qui traînerait des pieds, le bureau d'ingénieur qui n'aurait pas travaillé correctement, les CFF qui ont choisi ce bureau. C'est un peu la faute à tout le monde, sauf de nous, la Commune de Sierre, il n'y a pas la moindre trace d'un *mea culpa*. De toute évidence, la Commune s'est trop reposée sur les CFF. Elle n'a pas résisté à leur pression lorsqu'ils voulaient faire passer des trains à deux étages. Cela faisait-il sens, du point de vue du propriétaire, d'accepter la démolition de son pont avant même d'avoir l'autorisation de construire le nouveau ? La réponse se trouve dans la question. Nous ne devons pas oublier que les autres acteurs (les CFF dans ce cas) ont d'autres intérêts que ceux de notre Commune. Nous devons défendre nous-mêmes nos intérêts et suivre les dossiers attentivement si nous voulons qu'ils avancent dans notre sens. Mais vous avez bien compris que néanmoins nous accepterons l'entrée en matière et la demande de crédit.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Ouvrage permettant de franchir ou reliant deux points séparés par une dépression ou un obstacle. Cette définition sied parfaitement à notre si cher pont Beaulieu. Son absence accentue la complexité de la circulation à Sierre, caractérisée par son bien trop récurrent engorgement aux heures de pointes. Dépités lorsque les coûts et surcoûts devisés ont été dévoilés, un glissement tout tranquille de 11 à 24 millions, réalité et bon sens doivent néanmoins primer. La nécessité de sa reconstruction ne se discutera pas, ce d'autant plus qu'un refus ne peut être donné par la Ville, dans le contexte conventionnel présenté... Une augmentation de presque 110 % induite par des facteurs multiples, principalement 64 % pour le génie civil et ce fameux premier devis estimatif si mal établi semble-t-il (une action ou autre démarche a-t-elle était envisagée ou entreprise envers cette société ?), des frais procéduraux, hausse du poste, sans parler de la probable évolution des prix depuis 2022. De quoi avaler plusieurs Alka-Seltzer ! Dans le mandat confié, comme le Conseil municipal, les commissions, remerciées d'ailleurs pour leur travail, ont analysé, au travers de multiples et légitimes questions, les aspects techniques et financiers, confirmant cette nécessité d'assumer les surcoûts puisque nous serions perdants en allant contre. Nous partageons leur point de vue, malgré ce goût amer laissé par les chiffres nouvellement avancés, un bien désagréable cadeau financier à assumer pour nos citoyens, cela même si notre Cité assumerait uniquement le 26 % du coût total. Face à de telles explosions de coûts, se questionner sur l'incidence des oppositions et bien longues procédures en découlant reste de mise même s'il est légitime de pouvoir défendre au mieux ses intérêts et qu'ici une partie du surcoût découlerait principalement du volet « génie civil ». Beaucoup d'explications historiques, chiffrées, pour arriver, somme toute, pour notre groupe, à devoir par la force des choses accepter le crédit d'engagement supplémentaire sollicité voulant ainsi permettre, après quelques années de patience encore (eh oui, avec ou sans pont d'ailleurs), de réunir à nouveau des quartiers, faciliter la circulation, favoriser la concrétisation de beaux projets pour notre Cité tant vers l'esplanade de la Gare que la place Beaulieu, l'avenue du Général-Guisan et la zone sud. Une question encore à la Municipalité : *quid* de la coordination entre l'éventuelle construction de la patinoire et la reconstruction du pont Beaulieu ? Qu'en sera-t-il du trafic, déjà bien engorgé, pour les riverains, notamment ceux de la rue Lamberson ? Finalement, le nouveau pont Beaulieu vaut de l'or et fera concurrence au soleil sierrois ; il devrait être ainsi, avec humour et légèreté - s'il en reste - être renommé à son inauguration : « GoldenBeaulieuBridge ». Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Notre groupe a étudié en détail le document intitulé « Octroi d'un crédit

complémentaire au crédit d'engagement du 24 février 2016 pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers ». Un profond sentiment d'amertume nous anime à la lecture du rapport de la Municipalité, respectivement des deux commissions ayant planché sur ce dossier. Amertume, pourquoi ? Tout d'abord sur la durée de traitement. Comme écrit dans le titre, le précédent crédit complémentaire sur ce sujet remontait en février 2016. Nous voilà donc plus de 8 ans plus tard, avec un pont toujours aux abonnés absents. Nous regrettons ces lenteurs administratives et juridiques, que ce soit à l'échelle cantonale ou fédérale. Il est fort regrettable qu'un dossier qui revêt une importance stratégique majeure pour notre ville ne soit pas traité dans des délais plus raisonnables. Ensuite, il paraît inconcevable que le bureau d'ingénieur, initialement mandaté pour ce projet, ait pu aussi largement sous-estimer le travail nécessaire. Quand une entité fait appel à des professionnels sur un domaine précis, nous attendons d'eux un travail irréprochable et surtout au plus proche de la réalité. Cela n'a pas été le cas sur ce dossier et nous le déplorons. Le dernier point qui aiguise notre courroux est le fait que quelques individus puissent prendre en otage une ville, au travers de procédures revêtant une motivation purement égoïste. La somme de quelques intérêts particuliers ne formera jamais l'intérêt général. Je lisais encore récemment ce monument de la littérature française qu'est « Le grand fossé », bande dessinée d'Astérix et Obélix. Cette BD relate l'histoire d'un village où des querelles intestines font, qu'en définitive, la seule solution envisagée est de creuser un immense fossé au milieu du village afin de le séparer en deux parties distinctes. Le fils du chef du village décide donc de faire appel à Astérix et Obélix qui, à force de potion magique, réussissent à réconcilier les deux querulents. Et si la potion magique sieroise de la part des opposants s'intitulait tout simplement « le bon sens » ? Cela aurait permis de ne pas se retrouver ce soir avec un crédit complémentaire de plus de 3,3 millions qui aurait pu être évité si cette potion du bon sens avait été prise, il y a de cela 8 ans. Notre groupe accepte, sans jubilation, l'entrée en matière pour l'octroi de ce crédit complémentaire.

Daria MOULIN

Merci M. REY. Je remercie tous les chefs de groupes pour leur prise de position. La Municipalité voudrait prendre la parole ? M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Déjà j'adresse également mes remerciements aux commissions de gestion et d'édilité et d'urbanisme qui ont traité ce dossier. J'avais écrit que c'est une épine dans le pied des Sierroises et des Sierrois et de nous-mêmes. Et je pense qu'épine dans le pied c'est un trop petit euphémisme. C'est un enquinement et vous le savez depuis bien trop longtemps. Je crois que j'ai eu maintes fois l'occasion de m'exprimer et d'exprimer mon désarroi quant à la durée des procédures administrative et judiciaires et sur la difficulté à défendre l'intérêt général au regard des intérêts particuliers de quelques-uns. Les conseillers communaux et moi-même sommes aussi citoyens de cette ville et nous devons – et vous aussi – assumer, faire face et assumer la situation, assumer le passé. Et comme d'ailleurs l'indiquent les deux commissions, on doit aller de l'avant et on assume également les conséquences financières de cette situation. En sus des éléments exposés dans le message produit à votre intention, ce soir tout de même une bonne nouvelle est enfin parvenue. En date du 29 mai dernier, la Ville de Sierre a reçu une réponse du Conseil d'Etat concernant ce fameux projet routier du pont de Beaulieu. Et le Conseil d'Etat, sur base des préavis des différents services cantonaux suivants : mobilité, archéologie, dangers naturels, développement territorial, environnement, action sociale, signalisation routière, immobilier et patrimoine, eh bien le Conseil d'Etat approuve les plans. Le Conseil d'Etat confirme que les travaux sont déclarés d'utilité publique et il rejette les oppositions déposées à l'encontre du projet. Bon c'est une bonne étape de franchie. A noter qu'il a fallu 15 mois. Ainsi et maintenant, cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal dans les 30 jours dès sa notification. Donc on en saura plus dès la fin de ce mois et bien évidemment nous informerons la population et vous-même de l'état de la situation. Mais j'aimerais quand même ajouter que ce pont de Beaulieu est une nécessité pour notre ville ; c'est – et on l'a entendu – un lien entre le nord et le sud des rails, c'est un maillon qui est aussi essentiel pour libérer une grande partie, ou en tout cas une partie importante, de la circulation qui est dans notre centre-ville, sur l'avenue Général-Guisan et ça fait partie d'un schéma de circulation dont nous avons une légère maîtrise. Je ne parle pas des axes de contournement et de la problématique générale de la mobilité au centre de notre ville. Mais tout de même, c'est un Conseil municipal qui n'a aucun plaisir à devoir vous demander ce crédit complémentaire qui ne peut qu'appuyer les

rapports des commissions et vous remercier, aussi, dans vos groupes respectifs, de la compréhension que vous avez sur ce dossier. Merci Madame la Présidente.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Nous allons maintenant passer au vote de l'entrée en matière, Messieurs Dames les scrutateurs, tenez-vous prêts. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière pour l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 24 février 2016 pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. Et M. CORNUZ. Que les personnes qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les abstentions lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée par 49 voix.**

d. Discussion générale

Daria MOULIN

On va passer au point 4d, discussion générale. Le plénum a la parole. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce stade ? Pas de demande de prise de parole. Monsieur le Président souhaitez-vous prendre la parole ? C'est déjà fait.

e. Votation finale

Daria MOULIN

Nous pouvons passer au point 4e, votation finale. Je demande encore aux scrutateurs de se tenir prêts aux comptes. Que les personnes qui acceptent les comptes 2023 lèvent la main... heu qu'est-ce que je dis, excusez-moi, le crédit complémentaire... Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Que les personnes qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les abstentions lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. Et M. CORNUZ. **Le crédit complémentaire est accepté à 51 voix pour et 3 (contre)... abstentions, excusez-moi.** Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le Président, je vous passe le micro également ?

Pierre BERTHOD

Non, c'est simplement vous remercier de votre bonne compréhension comme je l'ai dit en préambule de ce point et espérer avec vous que nous puissions enfin avoir un horizon de temps qui se libère pour la construction de ce pont et tout ça aussi dans les budgets qui viennent d'être votés. Merci.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président.

5. REVISION DES INDEMNITES DU CONSEIL GENERAL ET PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 41 DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL (RCG)

Daria MOULIN

Passons au point 5 de l'ordre du jour, révision des indemnités du Conseil général et proposition de modification de l'article 41 du règlement du Conseil général. Ce dossier a été traité par la commission ad hoc que je remercie pour le travail.

a. Rapport de la commission ad hoc

Daria MOULIN

Point 5a, rapport de la commission ad hoc. Je vais demander à... qui est le rapporteur ? M. GERMANN, merci M. GERMANN de prendre la parole. Selon l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Des remarques à ce sujet ? Pas de remarque. M. GERMANN vous avez la parole.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Compte tenu de la nécessité d'adapter des indemnités inchangées depuis 1989, la commission ad hoc propose, à l'unanimité, au Conseil général d'entrer en matière sur les deux objets qui lui sont soumis et d'approuver

- les modifications apportées à l'article 41 alinéa 1 du règlement du Conseil général et
- le nouveau tableau des indemnités, avec une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

Les membres de la commission ad hoc remercient le bureau du Conseil général et, en particulier, Mme Sabine REY pour l'important travail de préparation de ce dossier. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN.

b. Entrée en matière

Daria MOULIN

Nous passons au point 5b, entrée en matière. La parole est au plénum, les chefs de groupes peuvent s'exprimer. M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Nous avons analysé le document intitulé « Révision des indemnités du Conseil général et propositions de modifications de l'article 41 du règlement du Conseil général ». Il était temps, à notre avis, d'apporter une révision au niveau de ces indemnités puisque le barème financier du législatif sierrois n'a pas été modifié depuis 35 ans. Aucun d'entre nous, j'imagine, n'est assis ici ce soir avec un esprit de lucre. Toutefois, tout travail mérite salaire et un salaire juste, compte tenu de notre investissement, nous, les législateurs sierrois. Je suppose que chaque parti à un moment ou l'autre, travestit un peu la réalité afin de rechercher de nouvelles personnes pour compléter nos listes au Conseil général. En effet, notre rôle ne se limite pas à trois plénums dans l'année, mais l'on doit ajouter à cela l'investissement dans les différentes commissions, les séances de préparations, les séances d'informations de la Municipalité ainsi que des représentations publiques. Tout cela prend du temps et il est essentiel de bien expliciter la charge de travail aux conseillers généraux de demain. Notre mission essentielle demeure le bien commun de notre ville de Sierre ; toutefois, même si l'aspect financier de notre tâche ne doit pas être une priorité, il est cependant juste qu'une indemnisation correcte doit être attribuée pour notre mandat. Aucun conseiller général ne fera le tour de monde grâce aux indemnités touchées durant son mandat, mais cette revalorisation va dans le sens d'une meilleure reconnaissance de notre engagement au niveau du législatif. Notre groupe remercie Sabine REY pour son travail de fond dans ce dossier qui nous a permis d'avoir des points de comparaison et une base de travail solide. Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Daria MOULIN

Merci M. REY. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Je vais être brève, car tout a été dit par M. REY. Après une étude des différents documents, un chiffre a marqué le groupe Vert : 35 ans. Cela fait 35 ans que le barème n'a plus été modifié et une revalorisation de l'ensemble des indemnités est plus que nécessaire. En acceptant la révision, les nouveaux barèmes entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour la prochaine législature. Il est donc nécessaire d'adapter les indemnités inchangées depuis 1989 et, dans ce sens, le groupe Vert accepte l'entrée en matière et nous voterons « oui » sur les deux sujets qui sont : la modification de l'article 41 RCG et nouveau barème d'indemnités. Et nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. D'autres prises de paroles ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Nous remercions là une initiative appréciable, un bon dépoussiérage et, par la même occasion, l'énergie mise par Sabine REY dans l'actualisation de ce nouveau barème. Un travail conséquent, notamment sous l'angle des comparaisons et pondérations. Jusqu'à présent, s'engager en politique reste effectivement un choix tout personnel, très peu, voire pas du tout, guidé par l'attrait financier. « Juste 2 ou 3 plénum annuels » nous dit-on... une présence ponctuelle impliquant néanmoins une préparation consciencieuse, diverses séances annexes, je vous épargne une liste bien connue. Si la matière à traiter, la fonction en soi restent intéressantes, c'est néanmoins du temps consacré, pris sur nos loisirs ou notre vie privée. Que la séance de groupe avant le plénum puisse être indemnisée reste appréciable, comme le fait de pouvoir, en fin de législature, réévaluer les montants attribués en connaissance de cause. Accepter dès lors cette charmante proposition n'est de loin pas un casse même si le montant global en sus à charge de la Municipalité pourrait sembler important. Nos indemnités représentent cependant un infime pourcentage des charges communales : 0.06 % nous dit-on. C'est donc bien plutôt, et en quelque sorte, une revalorisation de notre fonction, notre mise à disposition et, sans dénigrer les nouveaux barèmes, ils resteront encore « peu élevés », au vu du temps bien souvent consacré. Un simple défraiement qui aura aussi possiblement le mérite de bénéficier à nos partis respectifs. Le projet présenté étant bien ficelé, le message du bureau assez complet dans sa présentation, la demande telle que sollicitée se doit d'être validée sans trop d'hésitation, s'appuyant aussi sur les réflexions de la commission ad hoc que nous remercions également. Ainsi, notre groupe accepte la modification de l'article 41 du RCG, comme le barème révisé des indemnités.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres prises de paroles ? Pas d'autre prise de parole. Monsieur le Président, souhaitez-vous prendre la parole à ce stade ? Et le micro ?

Pierre BERTHOD

Ecoutez, c'est un élément qui est du ressort du législatif. Tout au plus puis-je vous assurer que nous budgéterons les montants estimés en fonction de vos décisions. Ce qui me vient à l'esprit c'est qu'on voit que dans un certain nombre de communes de notre canton, il y a une grande difficulté à trouver des personnes qui s'engagent pour la chose publique. Nous avons encore la chance à Sierre d'avoir des gens motivés, tant pour le législatif que pour l'exécutif, mais nous devons aussi assumer le coût de la démocratie et ça me fait dire que la démocratie n'a pas de prix, voilà.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer au vote. Je demande aux scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **A l'unanimité l'entrée en matière est acceptée.**

c. Discussion générale

Daria MOULIN

Passons au point 5c, discussion générale. Le plénum a la parole, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ça n'est pas le cas. J'imagine que la Municipalité n'a pas grand-chose à dire non plus.

d. Votation finale sur la modification de l'article 41 RCG

Daria MOULIN

Nous passons maintenant au point 5d, votation finale sur la modification de l'article 41 RCG. Les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts. Que les personnes qui acceptent la modification de l'article 41 RCG lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Unanimité, **la modification de l'article 41 RCG est acceptée à l'unanimité.**

e. **Votation finale sur le nouveau barème d'indemnités**

Daria MOULIN

Passons au point 5e, nouveau barème d'indemnité. Que les personnes qui acceptent le barème lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les personnes qui refusent lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Mme MATTER, une abstention, nous l'avons. Donc **avec 53 voix pour et une abstention, le nouveau barème est accepté.**

6. **POSTULAT DU 20 MAI 2024 « POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LA GRATUITE DE L'ACCES AUX BUS SIERROIS »**

Daria MOULIN

Passons au point 6 à l'ordre du jour, postulat du 20 mai 2024 pour une étude de faisabilité concernant la gratuité de l'accès aux bus sierrois. C'est un postulat interpartis, quelqu'un souhaiterait prendre la parole parmi les postulants ? M. ROBYR.

a. **Développement du postulat**

Fabien ROBYR

Merci Madame la Présidente, Madame, Messieurs, chers collègues. Lors de l'examen des comptes 2023 de la Ville, plusieurs élus et élues ont remarqué que les bus sierrois enregistrent des recettes – bus et abonnements compris – à hauteur de CHF 165'000.– et ce alors que les coûts générés se montent à environ 2 millions de francs par année. Ce sont des montants relativement stables, si l'on ne tient pas forcément compte des montants enregistrés pendant les années Covid. La disproportion apparaît immédiatement comme évidente et à l'heure de développer une mobilité plus douce, plus respectueuse de l'humain et de l'environnement, les soussignés présentent le présent postulat afin que le Conseil communal étudie les coûts qui seraient à la charge de la Ville si les bus sierrois étaient gratuits, aussi bien en termes de déficits de recettes que de charges supplémentaires, la possibilité matérielle de prévoir une telle gratuité à l'aulne du renouvellement de la concession. Il convient de rappeler que d'autres Communes ont déjà eu l'occasion de prévoir un tel mécanisme, parfois à certains horaires, parfois pour certaines catégories d'usagers et ce afin de respecter les jurisprudences du Tribunal fédéral. Les statistiques, aussi bien d'utilisation que de satisfaction, se sont révélées encourageantes. Les progrès pour la Ville seraient nombreux : l'encouragement à la mobilité collective plutôt qu'individuelle et motorisée permet de soulager le centre-ville de la pollution, de l'encombrement et favorise d'autant l'attractivité touristique et économique. Plus encore, une telle mesure entre également les transports publics dans la pratique mobilière aussi bien des plus jeunes que des plus âgés. Enfin, à travers ce postulat, il s'agit de montrer que Sierre sait rester novatrice et innovante. C'est dans cette optique et vers l'avenir que la Ville peut et doit se tourner. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. ROBYR. Passons au point 6b, votation... ah non, excusez-moi M. MELLY veut prendre la parole.

Blaise MELLY

Nous comprenons que les postulants se posent des questions en ce qui concerne les bus sierrois. Nous avons nous-mêmes fréquemment mis cet élément en avant lors des débats liés aux comptes ou au budget. Cela interpelle évidemment que les billets et abonnements ne couvrent que 15 % des coûts des bus. Nous avons demandé que la fréquentation des bus soit analysée de façon fine. Cela avait été promis il y a plusieurs années lorsque les décisions avaient été prises d'agrandir le réseau, d'augmenter la fréquence et de majorer le prix des billets. Malheureusement, en prenant comme excuse le Covid et le pont de Beaulieu, cela n'a jamais été fait. Nous réitérons ici nos demandes d'estimer l'effet de ces différentes mesures et de mettre dans la balance leurs coûts et leurs effets. En ce qui concerne la fréquentation des bus, le rapport de la Cogest sur les comptes nous donne quelques informations : à la page 15 du rapport, figure la réponse, laconique, de M. DELALOYE concernant la fréquentation des bus. Nous y apprenons par exemple que les bus de la ligne 3/4 accueillent 5 personnes par jour. Une rapide visite du site internet des bus

nous informe que les bus de cette ligne effectuent 44 circuits par jour sur cette ligne. Nous arrivons donc à 2,5 personnes en moyenne dans le bus, même moins, si on prend en compte que le voyageur n'effectue pas forcément la totalité du circuit. Ce chiffre absurde de deux ou trois utilisateurs dans un bus où il y a certainement de la place pour 30/40 personnes indique clairement que l'offre est beaucoup trop élevée par rapport à la demande. Nous ne sommes pas Paris, ni Genève, ni même Sion. Ce postulat se dirige uniquement vers la gratuité des bus. Nous n'apprécions pas ce mot « gratuit » car tout ce qui a un coût est payé par quelqu'un. Dans le cas présent, il s'agit des contribuables sierrois. Ensuite, nous pensons plutôt que la faible fréquentation est le reflet d'une demande très faible plutôt que de prix trop élevés. Nous doutons grandement que les bus seront raisonnablement remplis à l'exception d'une ou deux plages horaires, même quand ils seront gratuits. Si j'ai bien regardé, il y a 3 bus par heure sur toutes les lignes durant toute la journée. Cela est probablement trop élevé. Nous nous opposerons donc à ce postulat pour ne pas donner le message politique que les bus doivent être gratuits. Si le postulat est accepté, nous demandons au Conseil de réfléchir à toutes les alternatives à disposition et de ne pas se limiter uniquement à la possibilité de les rendre gratuits. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Madame la présidente du (Grand Conseil), Madame et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Deux chiffres m'ont interpellée au sujet de ce postulat : recettes CHF 265'000.—, coûts 2 millions. Le 31 mai de cette année, le Grand Conseil genevois a accepté la gratuité des TPG pour les jeunes jusqu'à 24 ans. Mais attention, quand on parle de gratuité, il faut y mettre les formes. La gratuité est conditionnée au fait que le jeune soit en formation ou ne dispose pas d'un certain revenu. Elle concerne uniquement les jeunes Genevois en formation et habitant dans le canton. Et la Cité de Calvin accorde aussi un rabais de 50 % sur les abonnements pour les bénéficiaires de prestations AVS et AI. C'est une forme de gratuité. Mais pourquoi faire 200 km pour démontrer que cela est possible. A côté de nous, la deuxième capitale du Valais, je parle de la ville de Sion, offre le transport en bus – et là gratuit - du vendredi 17h00 au samedi minuit toute l'année. La Ville de Sierre qui s'est vu décerner officiellement le label Villeverte le 5 juin 2023 doit continuer à proposer à sa population un encouragement à l'utilisation des transports publics et, grâce à cela, à agir concrètement sur l'environnement. Cela permettrait aussi d'agir sur les habitudes de mobilité des citoyens, de désencombrer la ville, de favoriser le tourisme et de démontrer que Sierre est une ville tournée vers l'avenir. Bien sûr, cela aurait un certain coût, mais ne venons-nous pas d'accepter un crédit supplémentaire de 3 millions, sans problème ? Pourquoi ne pourrions-nous pas accepter ce coût qui engendrerait une certaine gratuité des bus. Je suis persuadée que c'est un investissement qui en vaut la peine. Et avant de conclure, il faut quand même féliciter la commune pour avoir mis en place la vraie gratuité des 4 lignes de bus pour les prochains 6 vendredis de Couleurs Pavé, c'est juste, hein ? et cela dès 17h00 et je crois jusqu'à tard dans la nuit pour que les gens puissent venir fêter Sierre et Couleur Pavé et repartir en toute honnêteté. Et il est évident que le groupe Vert va voter oui à ce postulat.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors je préviens, il y aura déjà quelques petites redites avec Maryse. Mais voilà, il vaut mieux des fois répéter. Nous saluons ce postulat, restant parfaitement conscients de l'extrême différence entre le peu de bénéfice dégagé par l'exploitation de nos lignes, les charges y afférant, comme l'état de nos finances et les priorités d'investissement de la Municipalité. A nos yeux, s'interroger sur une possible gratuité des bus fait certes sens. Il y a aussi nécessité de repenser et s'activer pour rendre plus attrayant ce mode de locomotion, ce d'autant plus en prévision des modifications annoncées dans notre circulation urbaine tendant à favoriser la mobilité douce et l'attractivité du centre-ville. Inciter la population à utiliser ce moyen de transport sans tracas inutiles, par le biais d'une certaine gratuité fait indéniablement partie d'une bonne stratégie. Ouverts à cette analyse, nous souhaitons que la Municipalité, dans le cadre du prochain renouvellement de concession ou avant, examine comment remodeler avec efficacité ce service à la population puisque néanmoins environ 1600 personnes par jour en bénéficieraient, certes en priorité sur la ligne 1. L'utilisation de bus mieux dimensionnés, proportionnés à la réelle demande, est-ce envisageable ? En outre,

et sans nullement dénier les efforts déjà entrepris, par exemple, bus circulant jusqu'à passé 21h00 en semaine uniquement malheureusement, la gratuité instaurée lors des nocturnes et celle annoncée pour Couleur Pavé avec quelques prolongations d'horaires sont à souligner, dans le *trend* de ce postulat, sans dénier ces efforts donc s'interroger aussi sur des bus passant bien trop souvent à vide, du retour agacé d'usagers dépités rapportant avoir été rabroués ou « oh zut », avoir loupé leur bus passé un brin trop tôt. Ne pas avoir de bus le dimanche reste tout aussi gênant. Le « simple course » à CHF 2.80 reste-t-il attractif sans réduction pour les étudiants ou seniors non titulaires d'un demi-tarif ? A y réfléchir, comme l'offre réduite le samedi fin de journée, l'été, les jours fériés et veilles de fête ? Quelque peu dissuasif pour souhaiter vivre à Sierre sans véhicule, pensant pouvoir sereinement compter sur les transports publics. Cela étant, réaliste sur le fait que notre Cité ne pourra pas forcément se calquer totalement sur la pratique enviable de Genève, Sierre pourrait néanmoins s'inspirer de Martigny, accordant la gratuité aux seniors ou Sion favorisant la gratuité le week-end et lors des nocturnes. Sierre s'y est d'ailleurs essayée mais quel constat en a été tiré ? Envisager la gratuité totale, ou plutôt ciblée, des bus sierrois reste dès lors légitime et notre groupe appuie donc le postulat. Pour que ce réaliste challenge puisse ne pas être qu'une belle utopie, nous comptons sur notre Municipalité pour rendre Sierre encore plus attrayante, dynamique sur sa mobilité avec ses futures suggestions, s'arrangeant néanmoins avec l'article 81 de la Constitution.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres prises de parole ? La Municipalité voudrait prendre la parole à ce stade ? Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs. Ce que j'aimerais vous dire c'est qu'à ce stade, eh bien, pour nous ce postulat a le mérite de poser un certain nombre de questions très pertinentes ; certaines ont été relevées d'ailleurs par les chefs de groupe et je crois que de réfléchir à une gratuité complète, différenciée, selon les périodes, selon les types d'usagers, eh bien, c'est une bonne chose. C'est un débat qui se porte dans de nombreuses collectivités, dans de nombreuses villes de notre pays. Mme METRAL a relevé les problématiques constitutionnelles et législatives. Ça nous permettra effectivement de se poser des questions. J'aimerais aussi relever que notre ville voisine du Haut Plateau, en l'occurrence Crans-Montana, offre la gratuité de ses transports publics, avec une augmentation de la fréquentation. Et puis peut-être, pour rappel envers nous tous, l'obligation de base de nos Communes, c'est le transport scolaire et nous devons aussi offrir, eh bien, du matériel roulant qui permette aux élèves, en fonction de la distance entre l'école et le lieu de domicile, de pouvoir être véhiculés. Donc en l'état, le Conseil municipal n'entend pas aller à l'encontre de ce postulat et au contraire, comme je l'ai dit, se réjouit de pouvoir amener les réponses aux différentes questions que soulève le postulat.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Daria MOULIN

Le point 6a, développement étant terminé, nous pouvons passer au point 6b, votation. Merci Mesdames et Messieurs les scrutateurs de vous tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent le postulat pour une étude de faisabilité concernant la gratuité de l'accès aux bus sierrois lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Que les personnes contre lèvent la main. Mme ZUBER... Mme MATTER, pardon, tous en « r », M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les abstentions lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté à (40 voix pour), 43 oui, 7 non et 4 abstentions.**

7. **RESOLUTION DU 22 MAI 2024 « POUR LE RESPECT DU FRANÇAIS ACADEMIQUE »**

Daria MOULIN

Nous passons à l'avant-dernier point de l'ordre du jour. Point 7, résolution par Blaise MELLY, du 22 mai 2024 pour le respect du français académique.

a. **Développement de la résolution**

Daria MOULIN

Je cède la parole à M. MELLY.

Blaise MELLY

Cette résolution demande à tous les organes du Conseil général de ne pas utiliser l'écriture dite inclusive, c'est-à-dire ne pas utiliser de point médian, de barre oblique ou d'astérisque, pour faire apparaître le féminin et le masculin en même temps. Par exemple, dans le rapport de la Cogest, on peut lire : « nos concitoyen.ne.s » et plus loin, des membres « présent.e.s ». Notez par ailleurs qu'il suffit de prendre ces deux exemples pour trouver des incohérences dans la notation et, lors de la lecture, j'ai trouvé intéressant d'entendre le rapporteur qui a lu « nos concitoyennes et concitoyens », ce qui aurait tout à fait pu être écrit et qui aurait respecté les règles de français. C'est un peu malheureux que nous devions parler de ce qui n'est qu'un point de détail graphique. Nous regrettons d'ailleurs de devoir le faire, mais nous ne pouvons accepter que la langue, outil essentiel pour que nous puissions communiquer, ne devienne l'objet d'attaques idéologiques. Nous avons demandé depuis plusieurs années que le français académique soit utilisé pour les rapports de commissions, sans succès. Nous nous voyons donc obligés de déposer cette résolution. Certains d'entre vous pensent certainement que nous devrions laisser aller, qu'il s'agit d'un détail sans intérêt. Mais si nous acceptons que la langue puisse être modifiée pour se conformer à une idéologie, je vous garantis que ce n'est que le début des débats. Certains utilisent déjà le « .e.x » et le pronom « iel » pour tenir compte aussi des non binaires. D'autres revendications suivront, car revendiquer est la raison même d'exister de certaines organisations. A la place de se lancer dans des débats sans fin, avec cette résolution, je vous propose de clore la discussion et de décider que le Conseil général suive les mêmes règles que le canton du Valais et la Confédération, qu'il utilise donc le français académique qui est suffisamment difficile à maîtriser, sans ajouter de nouvelles complications. Je vous remercie de la soutenir.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. D'autres interventions dans le plénum ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

D'avance, je vais être un tout petit peu longue, parce que je trouve que c'est un sujet passionnant. Pour introduire le développement de la résolution pour le respect du français académique, un petit rappel historique sur la fondation de l'Académie française et son rôle : « l'Académie française, fondée en 1634 et officialisée en 1635 par le cardinal de Richelieu (sous Louis XIII) est une institution culturelle française dont la mission est de contribuer à titre non lucratif au perfectionnement et au rayonnement des lettres » et la fonction de tenir à jour un dictionnaire de référence du français et d'approuver la publication au *Journal officiel* d'équivalents francophones de termes techniques étrangers dans la langue française. Merci Wikipédia. L'utilisation du langage épïcène, ou langage dit inclusif, est un sujet de débat en Suisse, comme dans de nombreux pays. Il s'inscrit à la fois dans des dimensions historiques et politiques. Les débats sur l'écriture et le langage ne date pas d'aujourd'hui. Elle est de fait aussi ancienne que les premières tentatives pour instaurer une graphie commune du français dont l'usage ne s'imposera que par une décision politique. Un exemple de changement avec l'invention de l'imprimerie : par économie de papier et d'encre et aussi par économie de caractères qui à l'époque avaient un coût conséquent, les imprimeurs ont décidé d'enlever le « s » de *foreste* et de mettre un accent circonflexe sur le e ; du coup ils économisaient un caractère et sur le nombre de caractères en moins sur un livre imprimé, l'économie en papier et en encre était conséquente. Ce mouvement de simplification est lancé par les imprimeurs au XVI^{ème} siècle et appuyé par des auteurs comme Ronsard ; il échoue, en grande partie parce que les plus novateurs sont soupçonnés de protestantisme et forcés de s'expatrier en Hollande. Mais je ne vais pas continuer, je vais m'arrêter là sur l'histoire de l'imprimerie qui est passionnante pour revenir au sujet qui nous occupe ce soir, le langage épïcène. Le langage épïcène a commencé à gagner du terrain en Suisse à la fin du XX^{ème} siècle,

parallèlement à l'émergence des mouvements féministes et des discussions sur l'égalité des sexes. La Suisse a une histoire particulière en matière de droits des femmes, car ce n'est qu'en 1971 que les femmes ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral. Depuis lors, les initiatives pour promouvoir l'égalité des sexes se sont multipliées, y compris dans le domaine linguistique. Alors concernant notre sujet, j'ai listé quatre arguments pour et quatre arguments contre :

Je vais commencer par les « pour le langage épïcène » :

1. Égalité des sexes : utiliser un langage épïcène est une façon de reconnaître et de respecter l'égalité des genres. En incluant des formes féminines et masculines, ou des formes neutres, le langage épïcène vise à éviter la discrimination et à refléter une société plus égalitaire.
2. Visibilité des femmes : le langage traditionnellement centré sur le masculin rend souvent les femmes invisibles. En utilisant des termes épïcènes ou inclusifs, on rend les femmes et les personnes non binaires plus visibles dans le discours public.
3. Changement des mentalités : le langage a un impact sur la pensée. En modifiant le langage pour qu'il soit plus inclusif, on peut aussi influencer les mentalités et promouvoir une société plus inclusive et respectueuse des différences de genre.
4. Respect de la diversité : le langage épïcène prend en compte la diversité des identités de genre, incluant les personnes non binaires, ce qui est un signe de respect et de reconnaissance de leur existence et de leurs droits.

Quatre arguments contre :

1. Complexité linguistique : ce type de langage complique inutilement la communication. Les règles grammaticales deviennent plus difficiles à suivre et cela peut nuire à la clarté et à la fluidité du texte.
2. Tradition linguistique : le langage épïcène va à l'encontre des traditions linguistiques établies. La langue doit rester fidèle à ses structures et à son histoire, et les changements imposés par le langage inclusif sont artificiels.
3. Efficacité de la communication : le langage inclusif est moins efficace en termes de communication rapide et directe. Les formulations épïcènes sont plus longues et plus lourdes, cela complique la compréhension et ralentit la lecture.
4. Résistance au changement : le langage épïcène est plus considéré comme une imposition idéologique plutôt que comme une évolution naturelle de la langue.

En bref, le langage épïcène est un reflet des changements sociaux. En Suisse, comme ailleurs, son adoption et sa diffusion sont encore en cours et soulèvent des questions importantes sur l'égalité, la tradition et l'efficacité de la communication. Les arguments pour et contre le langage épïcène sont profondément ancrés dans des considérations historiques, culturelles et politiques, ce qui en fait un sujet complexe et passionné. Et pour terminer, je propose à l'Académie qui pourrait décider que le genre féminin prime sur le masculin et que tout soit accordé au féminin et nous aurions réglé le problème du langage épïcène. Merci.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. D'autres prises de paroles ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors... notre société évoluant, comme notre manière de s'exprimer, forcément l'écriture s'adapte. L'écriture inclusive, pas toujours si aisée à lire et surtout à écrire (même si une personne dyslexique m'a confié bien l'appréhender) peut ainsi provoquer crises d'urticaire, laisser de marbre ou réjouir. Ce soir, certains accorderont crédit à cette résolution mais souhaiter devoir s'harmoniser avec la pratique cantonale est-ce véritablement une nécessité indispensable au sein de notre Conseil ? Pour notre part, cette inquiétude n'est de loin pas d'une priorité absolue, relevant au surplus que la très grande majorité de nos textes reste en français traditionnel... Si, par exemple, dans les deux derniers rapports de la Cogest, la forme inclusive a bien été utilisée à 2 ou 3 reprises, du moins sous cette forme-là, ceci ne dérange en rien la lecture et la compréhension. Doit-on absolument imposer, graver dans la pierre, un mode d'écriture ou bien plutôt de laisser libre cours au rédacteur sachant que la version la plus « lisible » et, pour ma part « évidente et logique » dans son écriture, reste néanmoins le français traditionnel alors que pour d'autres ce français évolutif, inclusif fait totalement sens, adapté à l'évolution de notre société, nos modes de pensées, une Inclusion des différences voulant tendre à une certaine égalité. Un choix donc selon son ressenti. Il ne s'agit nullement d'imposer à tous l'utilisation de l'écriture inclusive ou épïcène mais juste la tolérer. Ce n'est toutefois pas simplement par l'écriture inclusive que notre société se bonifiera en quelque sorte mais bien plutôt dans ses actes, par la tolérance et le

respect que se concrétisera cette volonté d'Inclusion et d'égalité. Cela étant, à une très forte majorité notre groupe refuse cette résolution.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres personnes souhaitent prendre la parole ? M. VETTER, vous avez levé la main ? Oui, vous avez la parole.

Yann VETTER

Madame la Présidente, chères et chers collègues en vos titres et fonctions. Je ne compte pas épiloguer sur cette matière, *a fortiori* du fait que celle-ci n'a que peu d'impact sur le fonctionnement de notre Conseil. Je me permets simplement de remarquer que la prémisse utilisée est fautive. Pour rappel, l'Académie française n'est ni une autorité normative, ni une autorité prescriptive. Elle n'est pas reconnue par les sciences de la langue, ni validée scientifiquement, ce qui est démontré par la sociolinguiste Maria CANDEA dans son ouvrage de 2016 *L'Académie contre la langue française* rejointe en novembre 2017 par 77 linguistes. Un simple exemple : la langue que vous parlez aujourd'hui n'est pas la même que celle de vos parents, ni de vos grands-parents, ni même de celle de vos enfants. Une langue vivante, par définition, est soumise aux multiplicités des pratiques langagières, elle est foncièrement amenée à évoluer au fil du temps. Aucune interdiction ne peut la restreindre, aucune force ne peut lui résister. Pensez à la disparition du vousoiement en famille, à la féminisation des noms. Personne dans cette salle ne s'adresserait à Madame le Président du Conseil général. Preuve en est que les usages du langage évoluent. En toute conscience, chères et chers collègues, je vous remercie de rejeter cette résolution, laquelle, en plus d'être contre-productive et vaine, n'apporte aucune valeur à la richesse pourtant constante de nos débats.

Daria MOULIN

Merci M. VETTER. D'autres prises de paroles sont-elles demandées ? Ça n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité voudrait s'exprimer à ce stade ? Ça n'est pas le cas.

b. Votation

Daria MOULIN

Nous allons donc passer au point 7b, votation. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, tenez-vous prêts. Que les personnes qui acceptent la résolution pour le respect du français académique lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme... ah, Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. C'est tout bon ? Pour nous c'est bon. Oui, c'est corrigé, merci Mme CLAUSEN. Les voix contre, les personnes contre lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Que les abstentions lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY, Mme BENEY ce serait plus facile de vous voir si vous êtes debout au moment du comptage, comme ça je comprends que je dois regarder vers vous, c'est gentil, merci. M. CORNUZ. Merci. On compte 62 voix, donc on va devoir recommencer le vote. On n'y est pas. Messieurs et Mesdames les scrutateurs, annoncez clairement les votes. Que les personnes qui sont pour la résolution lèvent la main. Mme MATTER, est-ce que c'est un six clair. Ça n'a pas l'air. Oui, c'est un six clair, très bien. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Maintenant les personnes qui votent contre la résolution lèvent la main, levez haut la main et que les scrutateurs annoncent clairement le vote. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY, M. CORNUZ. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Mme MATTER. M. ZUBER. M. WIEDMER. Mme BENEY et M. CORNUZ. **La résolution est acceptée à 29 voix pour, 10 contre et 15 abstentions.**

8. DIVERS

Daria MOULIN

Mesdames et Messieurs, nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour, les divers. Avant que je ne cède la parole au plénum, la Municipalité voudrait d'exprimer ? Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. En l'occurrence ce soir, nous n'avons pas d'information particulière à vous transmettre. Donc c'est bien volontiers que moi-même et mes collègues du Conseil communal sommes à votre disposition pour toutes vos questions.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président, la parole est au plénum. Mme DANI.

Lauriane DANI

Monsieur le Président, Monsieur l'Ingénieur de Ville, Madame l'Architecte de Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Comme vous avez probablement pu le suivre dans le Nouvelliste, le 27 mai dernier, une trentaine de locataires des villas Alusuisse situées le long du Rhône, où je réside également, ont reçu une lettre de leur propriétaire, le groupe minier anglo-australien Rio Tinto, leur annonçant la résiliation de leurs baux sous un délai de 6 mois. Sont concernés la route de Sous-Géronde et le chemin des Peupliers, dans leur totalité.

Trois raisons ont été invoquées :

- Premièrement, l'aspect sécuritaire en lien avec le Rhône ; des risques d'effondrement et d'inondation sont évoqués.
- Deuxièmement, l'exigence du SEN d'assainir pour fin 2026 le remblai sur lequel les maisons sont construites.
- Troisièmement, le souhait de ne plus investir dans l'entretien de ces maisons potentiellement condamnées par Rhône 3.

Le lendemain de la séance d'information donnée aux locataires par Rio Tinto, le Conseil d'Etat valaisan remet en question tout le projet de troisième correction du Rhône, affirmant que les risques considérés jusqu'à présent sont surévalués. Indépendamment de la fiabilité de l'étude en question, le projet Rhône 3 est à nouveau reporté de plusieurs années. Cette remise en cause du projet Rhône 3 n'avait pas été portée à la connaissance de Rio Tinto lors de son analyse et remet à mon sens en question tout l'argumentaire évoqué précédemment. Cela étant, voici mes questions :

- La Ville de Sierre est-elle au courant de l'exigence du SEN quant à l'assainissement du remblai ?
- Cette exigence et son échéance très proche serait-elle maintenue si le projet Rhône 3 est révisé et qu'aucune synergie avec la sécurisation de la digue ne peut être exploitée ?
- Quelle serait la véritable teneur de ces travaux qui concernent plus de 3 hectares de terrain ?
- L'échéance de 2026 justifiant le délai de fin 2024 donné aux locataires des villas vous semble-t-elle honnêtement réaliste ?

Par ailleurs les maisons en question revêtent une importance patrimoniale et sont protégées au niveau fédéral ; leur destruction, envisagée mais jamais autorisée, dans le cadre de Rhône 3 est donc plus que jamais remise en doute.

- Elles sont un témoin irrécusable de l'histoire industrielle sierroise.
- Elles bordent en outre une voie de mobilité douce très fréquentée.
- Elles fournissent finalement des appartements spacieux, confortables, avec jardins, proches du centre et avec des loyers pour l'heure abordables, des biens immobiliers introuvables sur le marché locatif local actuel.

L'abandon de ces maisons historiques par leurs locataires jusqu'à ce que la situation se dénoue - ou pas - et que leur sort soit réglé - ou pas- engendre d'importants risques de squat, de déprédations, d'incendie ou autres. Pour rappel, les locataires de l'époque avaient reçu une lettre leur demandant de quitter les lieux en prévision de la destruction des villas. Si cela s'était concrétisé, cela ferait plus de 10 ans que le quartier serait devenu une zone sinistrée. Une telle situation ternirait sensiblement l'image de la commune. Avant de savoir que le projet Rhône 3 serait remis en question, les locataires des villas ont demandé à Rio Tinto un délai de 6 mois supplémentaires pour se retourner. Cela est actuellement à l'étude. Suite à l'annonce du Conseil d'Etat valaisan, il semble désormais préférable que ces logements restent habités jusqu'à ce que leur sort soit définitivement fixé.

- Au vu du dégât d'image pour la commune si la zone est abandonnée, mais aussi, bien sûr, pour venir en aide aux familles qui résident dans ce quartier depuis de longues années, la Ville de Sierre dispose-t-elle d'une quelconque marge de manœuvre pour inciter Rio Tinto à prolonger les baux ou à les renouveler pour une durée indéterminée ?

Un grand merci pour votre attention et pour l'aide que vous pourrez nous apporter.

Daria MOULIN

Merci Mme DANI. Pour la suite, je vais donner 3 interventions au plénum, avant de donner la parole au Conseil municipal et comme ça, ce sera plus fluide. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole demandée ? M. DISCHINGER.

Charly DISCHINGER

Madame la Présidente du Conseil général, Madame Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Président, chers collègues. Concernant les dossiers, justement, des villas d'Alusuisse situées le long du Rhône, au chemin des Peupliers, je m'interroge pour ma part concernant la sécurité, en cas de forte crue, des sites de Novelis et Constellium ainsi que du Techno-Pôle à Sierre. Ces dossiers rapidement devraient être, à mon avis, suivis au mieux par nos députés du district, notre exécutif ainsi que le Conseil général. Je vous remercie pour votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. DISCHINGER. Y a-t-il une autre demande ? M. PITTELOUD.

Albert PITTELOUD

Messieurs les Conseillers généraux et Messieurs les Conseillers communaux et Monsieur le Président. Le projet Rhône 3 est remis intégralement en cause. Le cas des villas montre à l'évidence la démagogie du projet Rhône 3 où on s'est proposé... on élargit le Rhône partout où cela est possible. Il y a 3 critères fondamentaux à respecter dans la correction du Rhône. On doit assurer le charriage, on doit éviter les érosions et éviter les contacts directs avec la nappe. L'élargissement du Rhône provoque ces trois problèmes majeurs. Quand on est trop large, il y a érosion par affouillement, il faut des enrochements cinq fois supérieurs à la moyenne. Quand on élargit le Rhône, on crée un nouveau lit, on inonde la nappe et puis quand on élargit le Rhône, il n'y a plus de charriage du tout, une forte diminution de la capacité de charriage. Les études qui avaient été faites concernant la capacité de charriage, dans la région de Chippis si on élargit le Rhône, c'est 8 à 10 fois moins de capacité de charriage qui doit être compensée par des camions et tout ça, pour amener des gravières... Le rapport « Insiger » officiel, à l'époque que j'avais demandé comme député indiquait clairement 270'000 m³ qui rentraient des cours d'eau latéraux sur le Rhône ; sur les 270'000 m³, 135'000 m³ ne seraient plus charriés suite aux élargissements prévus. Donc ce projet relève de la démagogie intégrale et viole ces trois fondamentaux de la physique. Alors, n'en déplaise à M. COUCHEPIN ou à d'autres, les fondamentaux de la physique priment sur toute autre considération et décision. Et actuellement, j'ai été auditionné par l'expert en question et puis il a tout à fait partagé mon point de vue et d'autre part l'étude qui a été faite, je peux vous dire qu'elle est approfondie. Et j'ai posé la question : pourquoi faire 600 pages ? Parce que Rhône 3 avait fait 600 pages d'escroquerie, quoi. Donc il a dû répondre à tout ça. Oui, c'est un projet qui relève d'une grande escroquerie. Au niveau des risques encourus, des milliards de dégâts alors qu'on arrive à 200 ou voire 20 millions de dégâts. Donc ce projet est caduc et il va être refait rapidement, parce que vu les travaux effectués, ça ne sera même pas une correction du Rhône, c'est un entretien global du Rhône, en augmentant la capacité hydraulique, en abaissant le lit ou haussant les digues de 1.50 m environ. Alors on fait le calcul, la largeur du Rhône dans le Haut-Valais : 40 m, à 1.50 de plus de volume, ça fait 60 m³. A une vitesse de 8 m³ à la seconde, vous faites le calcul... $8 \times 6 = 48$, 480 m³/seconde en plus, ce qui fait presque le double de la capacité actuelle du Rhône. La même pratique sera appliquée dans le Valais central où on a 60 m de largeur et dans le Bas-Valais 82... et ça sera...

Daria MOULIN

Excusez-moi, M. PITTELOUD, est-ce que vous auriez une question à poser à la Municipalité ?

Albert PITTELOUD

Ça sera rapidement réalisé, qu'on ne se fasse pas de souci. Très rapidement. Ça coûtera 4 à 6 fois moins cher, mais 7 à 8 fois moins d'énergie à la construction et à l'entretien. Sans compter que les 600 hectares actuellement agricoles qui seraient consommés permettent de nourrir 10'000 personnes par année donc...

Daria MOULIN

M. PITTELOUD cette discussion elle est... c'est une affaire cantonale, on comprend bien vos remarques, mais auriez-vous une question pour la Municipalité ? Une question...

Albert PITTELOUD

Concernant les villas, alors il ne faut pas se faire de souci, Elles sont sous site protégé déjà... (*Rires*). Et puis Rio Tinto apparemment veut de l'argent, quoi, mais ça c'est leur affaire. La sécurité sera rapidement garantie en faisant un nouveau mur et par un entretien ordinaire du Rhône et puis terminé comme ça. Ça fait 20 ans que ce cirque dure et j'ai eu raison jusqu'à la fin. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. PITTELOUD. Je cède la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Ecoutez, les trois questions ayant le même sujet et Mme DANI ayant eu la gentillesse de nous transmettre par écrit et en amont sa question qui est englobante et qui répond d'ailleurs aussi, enfin ma réponse qui a été construite avec l'appui des services communaux tentera d'amener quelques éléments qui sont de la compétence de la Ville. Bien déjà en préambule et assez naturellement ce que je dirais c'est que nous comprenons que ça soit impactant pour les actuels habitants de ces maisons – dont vous faites partie Mme DANI – et je tente de vous préciser que le contexte dans lequel s'inscrit la procédure d'assainissement du remblai sur lequel les maisons propriétés de Rio Tinto sont construites ainsi que les mesures sécuritaires en lien avec le Rhône ; vous dire que tout cela est effectivement de longue date. Depuis bien longtemps, la Ville de Sierre demeure aussi dans l'expectative de décisions cantonales et fédérales relatives à l'avenir de la rive droite du Rhône dans le secteur de Sous-Géronde. Et rappelons ici aussi l'importance – à l'attention de M. DISCHINGER – l'importance de détermination également pour les site industriels et technologiques du secteur. Ceci étant il faut préciser que les propriétés concernées sont inscrites au cadastre des sites pollués du Canton du Valais, avec un statut de site pollué nécessitant un assainissement. A cette problématique se superpose celle de la mesure urgente de sécurisation du secteur Sierre-Chippis dans le cadre de la 3^{ème} correction du Rhône. Ces éléments font l'objet de diverses procédures pendantes tant au niveau cantonal que fédéral. Toutefois, et bien que ces problématiques soient territorialement liées, la décision cantonale d'obligation d'assainir le site découle avant tout d'un enjeu lié à une question de pollution des sols. Cette procédure d'assainissement est indépendante du projet de Rhône 3. La Ville de Sierre est au courant de l'exigence du service cantonal de l'environnement de procéder à un assainissement du remblai. Le délai fixé pour l'assainissement a déjà été reporté plusieurs fois. L'actuel délai fixé par le SEN est au 31 décembre 2026. Comme il appartient aux propriétaires d'assumer la responsabilité de l'exécution des mesures d'assainissement demandées, et en l'absence d'informations récentes et précises de la part des parties, la Ville a décidé de questionner Rio Tinto sur son calendrier prévisionnel. En ce qui concerne les villas elles-mêmes, elles sont en effet inscrites comme objets individuels dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale, sous l'acronyme ISOS. Précisions qu'ici aussi la pesée des intérêts entre leur préservation et les enjeux de protection de l'environnement ou encore ceux de protection contre les crues du Rhône n'est pas de compétence communale. Il est également à noter qu'aucune demande d'autorisation de construire pour la démolition de ces maisons n'a été déposée et qu'il est, dans tous les cas, de la responsabilité du propriétaire de garantir la sécurité à l'intérieur et aux abords d'un bâtiment. L'analyse du calendrier prévisionnel que nous demanderons au propriétaire nous permettra d'évaluer s'il y a lieu de s'inquiéter d'un éventuel abandon du site et de ses conséquences. Et, si nécessaire et dans le cadre de nos prérogatives, d'exiger d'éventuelles mesures de sécurité publique. Finalement, étant donné que les rapports contractuels qui lient des locataires aux propriétaires relèvent du droit privé, la Ville encourage les locataires à profiter de la volonté de dialogue affichée dans la presse par Rio Tinto Metallwerke et nous espérons qu'une solution à l'amiable puisse être trouvée pour chacune des situations particulières. Merci.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions dans le plénum ? Puisqu'aucune autre parole n'est demandée, nous allons pouvoir mettre un terme à cette séance. Il est donc 19h57, je vous remercie toutes et tous pour la bonne tenue de cette séance et je vous souhaite à tous un bel été. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h57.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Daria MOULIN



La secrétaire :

Sabine REY



Abréviations :

| | | |
|--------|---|---|
| PLR | : | parti libéral-radical |
| PS | : | parti socialiste |
| UDC | : | union démocratique du centre |
| Cogest | : | commission de gestion |
| CEU | : | commission de l'édilité et de l'urbanisme |
| CDD | : | commission du développement durable |
| RCG | : | règlement du Conseil général |
| SEN | : | service cantonal de l'environnement |